

52^e Réunion du Comité permanent

En ligne, 21 – 29 septembre 2021

UNEP/CMS/StC52/Doc.9.2

MOBILISATION DES RESSOURCES

(en juillet 2021 / préparé par le Secrétariat)

Résumé:

Le présent document fait le point sur les ressources financières et en nature mobilisées, en juillet 2021, depuis la treizième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la conservation des espèces migratrices (CMS) (COP13, février 2020, Gandhinagar, Inde).

Ces ressources ont contribué à la mise en œuvre du Programme de travail pour la période 2020-2023 (UNEP/CMS/StC52/Doc.15).

Le présent document fait également état des efforts déployés pour continuer à mobiliser des aides en faveur de la mise en œuvre de ce Programme de travail, ainsi que des lacunes en matière de financement pour la période intersessions restante jusqu'à la COP14.

MOBILISATION DES RESSOURCES

Contexte

1. Lors de sa treizième réunion (COP13, février 2020, Gandhinagar, Inde), la Conférence des Parties à la CMS a adopté un [budget](#) et un [Programme de travail pour la période 2020-2023](#) dans sa [Résolution 13.2 Questions financières et administratives](#). Le budget pour la période triennale permet de financer le personnel, les coûts opérationnels et les réunions des organes directeurs, tandis que le Programme de travail couvre les activités programmatiques qui dépendent entièrement de financements volontaires. Le Programme de travail comprend des activités qui doivent être menées à bien par le Secrétariat, notamment l'élaboration de documents de base tels que l'analyse des rapports nationaux, ainsi que de nombreuses tâches confiées au Comité permanent et/ou au Conseil scientifique, qui nécessitent l'appui du Secrétariat. Il convient de consulter le présent document en parallèle avec le document UNEP/CMS/StC52/Doc.15 *Mise en œuvre du Programme de travail (2020-2023)*.

Ressources mobilisées depuis la COP13

2. Dans la perspective de la COP13, les Parties et les parties prenantes avaient été invitées, par le biais de la [Notification 2019/024](#), à envisager de s'engager à soutenir la mise en œuvre de la Convention dans le cadre du Programme des champions des espèces migratrices. Plusieurs Parties ont promis de généreuses contributions dans le cadre de ce programme et ont été distinguées lors de la cérémonie de la *nuit des champions*, qui s'est déroulée en marge de la COP13. Les donateurs suivants ont obtenu le titre de « Champion Plus » pour leur soutien :
 - le gouvernement indien, pour ses engagements en faveur du Programme de petites subventions et pour son soutien au Groupe de travail sur l'énergie dans la promotion d'une énergie respectueuse des espèces sauvages pour la période 2020-2023 ;
 - le gouvernement allemand, pour sa contribution à faire progresser la conservation des espèces migratrices en Afrique pour la période 2020-2022 par la mise à disposition d'un jeune expert associé de façon à renforcer la mise en œuvre de la CMS dans la région ;
 - le gouvernement italien, pour l'élaboration de l'Atlas mondial des migrations animales pour la période 2018-2020 ;
 - le gouvernement de la Principauté de Monaco, pour son engagement en faveur de la conservation des requins pour la période 2019-2021 et pour la conservation des espèces marines pour la période 2021-2023 ;
 - le gouvernement norvégien, pour son soutien au développement durable et à la conservation des espèces migratrices pour la période 2020-2022 ;
 - l'Agence pour l'environnement – Abou Dhabi [Environment Agency – Abu Dhabi (EAD)], agissant au nom des Émirats arabes unis, pour son engagement renouvelé en faveur de la conservation des oiseaux de proie en Afrique et en Eurasie pour la période 2020-2023 et en faveur de la conservation des dugongs et de leurs habitats pour la même période ; et
 - l'Union européenne, pour son soutien au renforcement des législations nationales relatives aux espèces migratrices pour la période 2020-2023.
3. À la suite de la COP13, le Secrétariat a déployé d'importants efforts afin de lever des fonds pour la mise en œuvre du Programme de travail au moyen de demandes personnalisées adressées à différents donateurs et de demandes de subvention. Par ailleurs, en février 2021, le Secrétariat a publié la [Notification 2021/002](#), concernant une liste de priorités de financement pour 2021 au titre du Programme de travail.

4. En 2020 et en 2021, le Secrétariat a reçu des ressources financières et en nature qui ont permis la mise en œuvre d'un certain nombre d'activités prioritaires, bien que de nombreuses activités n'aient pas bénéficié d'un soutien. Les paragraphes suivants donnent un aperçu des contributions financières et en nature obtenues depuis la COP13, ainsi que de leurs sources. Le document UNEP/CMS/StC52/Doc.15 fournit des précisions à cet égard.

Contributions financières reçues ou promises

5. Le total des contributions volontaires reçues ou promises en 2020 et en 2021 pour la mise en œuvre du Programme de travail s'élève à environ 4 057 000 euros (dont 13 pour cent pour les dépenses d'appui aux programmes du PNUE). Plus de la moitié de ces ressources sont consacrées à des activités dont la mise en œuvre se poursuivra en 2022 ou en 2023.
6. Ces ressources ont été fournies par les gouvernements d'Allemagne [notamment son International Climate initiative (IKI)], d'Australie, d'Inde, du Japon, de Monaco, de Suède et de Suisse, ainsi que par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et la fondation MAVA.
7. Une partie (950 000 euros) du total a été obtenue dans le cadre du projet visant à « *renforcer la capacité d'adaptation aux changements climatiques des espèces migratrices emblématiques d'Asie centrale (comme l'argali, la panthère des neiges, l'antilope saïga et la gazelle à goitre, par exemple) et des écosystèmes associés* » financé par l'IKI du gouvernement allemand. Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une demande de subvention présentée en 2016 par le Bureau du PNUE à Vienne. Le projet a obtenu son approbation finale en 2021.
8. Une autre partie (205 228 euros) du total a été obtenue dans le cadre de la deuxième phase du projet regroupant plusieurs partenaires financé par la MAVA, intitulé « *Programme Alcyon : minimiser les prises accidentelles d'oiseaux de mer et de tortues de mer dans les pêcheries industrielles ouest-africaines* », dont BirdLife International est la principale organisation chargée de la mise en œuvre. Cette deuxième phase du projet a débuté en 2020 et se terminera en octobre 2022.
9. Le montant total comprend 230 000 euros destinés à appuyer le mandat de la COP13 de la CMS en ce qui concerne la pollution plastique, notamment en vue de combler le manque de connaissances relatives aux effets du plastique sur les espèces migratrices dans les écosystèmes d'eau douce et dans les écosystèmes terrestres, en mettant l'accent sur la région Asie-Pacifique. Cette contribution s'inscrit dans le cadre d'une action de plus grande envergure dans le contexte de la deuxième phase du projet CounterMEASURE, géré par le Bureau régional du PNUE pour l'Asie et le Pacifique. Ledit projet est financé par le gouvernement du Japon.
10. Le budget total comprend également 1 466 273 euros destinés à soutenir le projet de « *lutte contre l'abattage illégal et la perturbation de la mégafaune sahélo-saharienne* ». Ce projet, qui est actuellement en cours de négociation, serait entièrement financé par le gouvernement allemand et couvrirait une période de quatre ans, ayant pour but de renforcer les mesures de conservation régionales en faveur de la mégafaune sahélo-saharienne et comprend des activités nationales visant à sauver l'addax au Niger.
11. Outre le montant total indiqué ci-dessus, une promesse de paiement importante a été formulée par l'EAD, au nom du gouvernement des Émirats arabes unis, en vue de continuer à accueillir le Bureau de la CMS – Abou Dhabi pour la période de 2020 à 2023. En février 2020, la CMS et l'EAD ont prorogé leur accord de partenariat en vigueur depuis 2009. Le Bureau de la CMS – Abou Dhabi coordonne les mémorandums d'entente relatifs aux oiseaux de proie et aux dugongs. L'accord prévoit le budget de base du Bureau, la mise à disposition de locaux et d'autres aides concrètes. Pour les années 2020 et 2021, l'EAD a alloué respectivement 1,33 million et 1,35 million de dollars américains au titre de l'accord prorogé.

12. En 2020, les gouvernements hongrois, slovaque et suédois ont apporté des contributions volontaires à hauteur de 5 832 dollars américains pour les activités liées au mémorandum d'entente relatif aux oiseaux de proie.
13. Outre le montant total indiqué ci-dessus, d'autres ressources ont été mobilisées par les mémorandums d'entente relatifs aux requins ainsi qu'aux tortues marines et à leurs habitats dans l'océan indien et en Asie du Sud-Est. Les contributions obtenues en 2020-2021 à l'appui du budget pour le mémorandum d'entente relatif aux requins et du Programme de travail qui s'y rapporte s'élèvent à 255 676 dollars américains, tandis que celles obtenues au titre du mémorandum d'entente relatif aux tortues marines et à leurs habitats dans l'océan indien et en Asie du Sud-Est s'élèvent à 284 252 dollars américains.

Contributions financières indirectes et contributions en nature

14. D'autres contributions ont été apportées, soit sous la forme d'un soutien financier qui n'a pas transité par le Secrétariat mais a directement contribué aux activités, soit sous la forme d'un soutien en nature par la mise à disposition de personnel ou de services. Elles sont résumées ci-après.

Activités et services

15. En plus d'accueillir le Secrétariat de la CMS ainsi que d'autres secrétariats de la Famille CMS établis à Bonn et de prendre en charge tous les coûts relatifs aux locaux, le Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la protection de la nature et de la sécurité nucléaire [Bundesministerium für Umwelt, Naturschutz und nukleare Sicherheit (BMU)] a proposé des services d'interprétation pour les réunions suivantes, organisées en ligne :
 - 5^e Réunion du Comité de session du Conseil scientifique de la CMS, du 28 juin au 9 juillet 2021 ;
 - 52^e Réunion du Comité permanent, du 21 au 29 septembre 2021.
16. Le Secrétariat a renouvelé son Programme de travail conjoint 2020-2023 avec l'Agence fédérale allemande pour la conservation de la nature [Bundesamt für Naturschutz (BfN)], financé par le BMU, par l'intermédiaire duquel un soutien est apporté à l'organisation de divers ateliers.
17. Les partenariats avec les organisations non gouvernementales ont également joué un rôle essentiel pour soutenir un certain nombre d'activités . Le document UNEP/CMS StC52/Doc.14 fournit des précisions à cet égard.
18. Au sein des secrétariats de la famille CMS établis à Bonn, les synergies et le soutien mutuel ont permis d'améliorer aussi bien les aspects programmatiques que les aspects administratifs.

Personnel

19. Grâce à son programme de stages, le Secrétariat a bénéficié de l'appui précieux de diplômés universitaires ou d'étudiants, qui ont apporté leur aide au personnel de la CMS dans son travail quotidien pendant une période moyenne de trois mois, sans rémunération. Le programme de stages, qui a été interrompu en 2020 en raison de la pandémie, a pu reprendre en 2021 et depuis lors, neuf stagiaires issus de différents pays ont aidé le Secrétariat, à distance, dans l'accomplissement de tâches ou de projets dans les domaines scientifique/technique, administratif et de l'information.

Favoriser le soutien provenant d'autres sources

20. Conformément à la Résolution 11.10 (Rev.COP13), le Secrétariat continue à soutenir les activités de conservation sur le terrain en informant les Parties et les organisations partenaires des possibilités de financement et en délivrant des lettres d'approbation pour les demandes de subvention dont la finalité est de contribuer à la mise en œuvre de tout plan, toute action ou toute initiative relevant de la Famille CMS. En septembre 2020, le Secrétariat a publié une notification ([2020/013](#)) concernant diverses possibilités de financement pour la conservation des espèces migratrices, y compris en réponse aux difficultés posées par la pandémie de COVID-19. En 2020, le Secrétariat du mémorandum d'entente relatif aux dugongs a appuyé une demande de subvention auprès de la Fondation Segré, qui a permis de dégager 300 000 euros pour des activités de conservation des dugongs et des herbiers marins dans l'archipel de Bazaruto, au Mozambique.

Autres demandes de subvention

21. Afin de poursuivre la mise en œuvre de son mandat et de soutenir les actions sur le terrain en coopération avec les principaux partenaires chargés de la mise en œuvre, le Secrétariat de la CMS a présenté les demandes de subvention ci-après ou y a contribué.

Fondation MAVA

22. En réponse à l'appel à propositions « *Maintenir la nature au centre de la relance post COVID* » lancé en octobre 2020 par la fondation MAVA, le Secrétariat a préparé et présenté des notes conceptuelles visant i) à favoriser des infrastructures conciliables avec les migrations d'animaux grâce à la mise en place d'un portail spécial et ii) à assurer la coordination des approches et des actions entreprises, dans le cadre des efforts de relance consécutifs à la crise de la COVID-19, pour la protection des dauphins à bosse de l'Atlantique et des écosystèmes associés. Malheureusement, ces deux propositions ont été rejetées.

International Climate Initiative (IKI)

23. En août 2020, le Secrétariat a participé à un consortium mené par BirdLife International, qui a présenté une candidature dans le cadre de la procédure par pays de l'IKI consacrée à l'Afrique du Sud, avec une proposition de projet visant à « *restaurer les écosystèmes en Afrique du Sud afin de piéger le carbone, d'améliorer la résilience des populations face aux changements climatiques et de préserver la biodiversité* ». Le projet visait en outre à favoriser la coordination et la mise en œuvre du Groupe de travail sur l'énergie de la CMS et du Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie. Malheureusement, cette proposition de projet n'a pas été acceptée.
24. En mars 2021, le Secrétariat a posé sa candidature dans le cadre de la procédure thématique annuelle de l'IKI en présentant une note conceptuelle sur la « *protection des populations vulnérables et des espèces migratrices en Afrique de l'Ouest contre les zoonoses par la mise en place de paysages et d'habitats non fragmentés* ». Ce projet de grande envergure vise à favoriser la conservation des plus grandes populations restantes de chimpanzés d'Afrique de l'Ouest, d'éléphants de forêt d'Afrique et de vautours dans cette région qui présente par ailleurs une grande vulnérabilité aux zoonoses, comme en témoigne l'épidémie de maladie à virus Ebola (MVE) qui sévit actuellement en Guinée. Le Secrétariat a également participé à une autre candidature portée par le Bureau régional de l'UICN pour l'Europe de l'est et l'Asie centrale avec le projet visant à « *renforcer la résilience des paysages face aux zoonoses par la consolidation des systèmes intégrés de conservation de la nature en Asie centrale* ». Ce projet favoriserait la mise en œuvre de mesures de conservation dans le cadre de l'initiative de la CMS pour les mammifères d'Asie centrale [Central Asian Mammal Initiative (CAMI)]. Le Secrétariat attend des nouvelles concernant ces deux propositions.

Fonds pour l'environnement mondial

25. Même si le Fonds pour l'environnement mondial (FEM) ne constitue pas un mécanisme financier pour la CMS, des avis concernant les priorités nationales pour la mise en œuvre de la CMS dans le cadre des reconstitutions des ressources du FEM peuvent être formulés par l'intermédiaire de la Convention sur la diversité biologique (CDB). La Conférence des Parties à la CMS, par la Résolution 10.25 (Rev.COP12), a délégué à son Comité permanent le pouvoir d'élaborer ces avis et a demandé au Secrétariat de la CMS de les transmettre en son nom à la CDB.
26. Par conséquent, en 2020, le Président du Comité permanent de la CMS a entamé un processus pour solliciter les contributions des Parties en ce qui concerne leurs priorités nationales par l'intermédiaire des représentants régionaux respectifs du Comité permanent aux fins de l'élaboration d'orientations stratégiques pour la huitième période de reconstitution du Fonds d'affectation spéciale du Fonds pour l'environnement mondial (FEM-8, 2022-2026). Le Secrétariat a adressé une notification ([2020/009](#)) à toutes les Parties pour appuyer ce processus.
27. L'avis de la CMS a été formulé à un niveau stratégique, en tenant compte du mandat du FEM, des objectifs communs de la CMS et de la CDB, ainsi que du rôle prépondérant de la CMS pour la conservation et l'utilisation durable des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage et de leurs habitats.
28. L'avis a été transmis au Secrétariat de la CDB de façon à ce qu'il soit intégré dans les documents d'avant-session à examiner lors de la troisième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de l'application (SBI-3, du 3 mai au 13 juin 2021) : outre le fait qu'il figure presque intégralement dans l'addendum 3 intitulé « *Mécanisme de financement : éléments d'avis des conventions relatives à la diversité biologique* » ([CBD/SBI/3/6/Add.3](#)), il est également mentionné dans la section V du document principal relatif au point 6 de l'ordre du jour, intitulé « *Le Mécanisme de financement* » ([CBD/SBI/3/6](#)).
29. Lors de la réunion SBI-3, l'Organe subsidiaire chargé de l'application n'a pas abordé le cadre programmatique quadriennal du FEM-8 et a demandé au Secrétariat de la CDB de poursuivre les travaux en la matière en vue de son examen par la COP15 de la CDB en 2022.
30. L'actuel projet de stratégie de programmation du FEM-8 contient déjà un certain nombre de volets particulièrement intéressants pour la CMS, notamment un programme relatif aux espèces sauvages. Toutefois, certains éléments de la stratégie pourraient être renforcés de manière à mieux rendre compte des priorités de la CMS, notamment pour ce qui est des aspects non commerciaux de l'utilisation de la faune sauvage et des approches transfrontalières et régionales en matière de conservation des espèces migratrices, en ce compris la nécessité d'une conservation axée sur la connectivité écologique.
31. Étant donné que le processus d'élaboration et de négociation de la stratégie de programmation du FEM-8 se poursuit jusqu'à son adoption prévue pour mai 2022, les Parties à la CMS et les membres du Comité permanent souhaiteront peut-être communiquer avec leurs homologues du FEM et de la CDB, afin de s'assurer qu'il sera tenu compte des priorités de la CMS lors de la deuxième réunion du FEM-8, qui se tiendra du 29 septembre au 1^{er} octobre 2021.

Besoins en matière de financement

32. Malgré les contributions très positives et généreuses évoquées précédemment, un nombre considérable de domaines couverts par le Programme de travail ne sont pas financés actuellement. Le document UNEP/CMS/StC52/Doc.15 fournit des précisions sur les lacunes et comprend une estimation des ressources nécessaires à la mise en œuvre des activités pour la période intersessions restante.
33. Les membres du Comité permanent sont invités à consulter leur gouvernement, ainsi que les autres Parties et institutions de leurs régions respectives, afin d'étudier les possibilités de soutien financier à l'appui de la mise en œuvre du Programme de travail.

Actions recommandées

34. Il est recommandé aux membres du Comité permanent :
 - a) de prendre note du présent document et de formuler des observations, le cas échéant ;
 - b) de formuler des avis quant aux sources de financement auxquelles il pourrait être fait appel pour les aspects du Programme de travail qui ne sont toujours pas financés ; et
 - c) de communiquer avec leurs homologues du FEM et de la CDB de façon à veiller à ce que les priorités de la CMS figurent dans les priorités du programme du FEM-8.